

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.10.08/108

**Modification du plan de financement
du Schéma Directeur d'Eau Potable
de Pointe-à-Pitre/Abymes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

8^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 31 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 31 octobre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Éric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 21 octobre 2014.

Présents : 28

Président

M. Éric	JALTON
---------	--------

Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Président

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Liliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	MIMETTE
M. Olivier	SERVA
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

Mme Éliane GUIOUGOU-FIRPION (6^{ème} Vice-Président)
Pouvoir à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Conseillers Communautaires, Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Pouvoir à M. Rosan RAUZDUEL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Jean-Charles SAGET
Pouvoir à Mme Suzelle SEVILLE-LAVENETTE

Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents :

Mme Marie-Corine CLOTILDE-LACASCADE
(13^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY

Absents : 17

Vice-Présidents :

Mme Maguy CÉLIGNY (9^{ème} Vice-Président)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT-
M. Michel RINCON-M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE- M. Harry DURIMEL-
Mme Solange LEBLANC- M. Jocelyn LÉRÉMON-
M. Maurice LORQUIN- M. Daniel MARSIN-
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE- M. Alix NABAJOH-
M. Patrick SELLIN- Mme Ketty WALPO



Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur José GUIOLET*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009/350/ADII/2 du 23 mars 2009 portant dissolution du SIEPA ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2011.04.01/127 du Conseil Communautaire 8 avril 2011 portant approbation du projet d'étude pour la réalisation du schéma directeur d'Eau Potable et demande de subvention ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/93 votée le 07 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe eau - Exercice 2014;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération a passé le 16 août 2012 le marché pour la réalisation de son schéma directeur d'eau potable sur les territoires des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

L'opération ayant été lancée en 2012, elle n'intègre pas la Ville de Baie-Mahault. D'après nos investigations, il n'existe pas sur ce territoire, de schéma directeur d'eau potable mais uniquement des études de diagnostic réalisées par le BET SAFEGE pour le compte du SIAEAG.

Il conviendra de procéder à l'actualisation de ces études en vue d'aboutir à la mise en place d'un schéma directeur d'eau potable pour la Ville de Baie-Mahault.

L'étude, objet de la présente délibération, comporte 4 phases:

Phase 1 : Etat des lieux et pré-diagnostic

A l'issue de la phase 1, des travaux de mise en place de vannes et de compteurs de sectorisation seront réalisés, suite aux avants projets détaillés réalisés par le chargé d'étude.

Phase 2 : Mise en place des équipements de diagnostic réseau

Phase 3 : Campagnes de mesure- Sectorisation – Modélisation du réseau – Simulations

Phase 4 : Programmation technique et financière des investissements à 5, 10, 20 ans

Remise du rapport final



L'enveloppe financière prévisionnelle allouée à l'opération est détaillée ci-dessous :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| ▶ ETUDES : | 262 000 € HT |
| ▶ TRAVAUX (vannes de sectorisation) : | 100 000 € HT |

TOTAL	<u>362 000 € HT</u>
-------	---------------------

Les recettes prévisionnelles du bilan financier ont été modifiées comme suit :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| ▶ EUROPE (59,30%) : | 214 600 € HT |
| ▶ OFFICE DE L'EAU GPE (13,80%) | 50 000 € HT |
| ▶ CAP EXCELLENCE (26,90%) : | 97 400 € HT |

Total des dépenses	<u>362 000 € HT</u>
--------------------	---------------------

Le cofinancement de l'Office de l'eau a été acté par convention en date du 27 septembre 2013.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'abroger la délibération n°2012.09.08/313 du Conseil Communautaire du 14 septembre 2012.

ARTICLE 2 – D'approuver l'opération relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable de CAP Excellence (Territoires de Pointe à Pitre et des Abymes).

ARTICLE 3 – D'approuver le plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| ▶ EUROPE (59,30%) : | 214 600 € HT |
| ▶ OFFICE DE L'EAU GPE (13,80%) | 50 000 € HT |
| ▶ CAP EXCELLENCE (26,90%) : | 97 400 € HT |

Total des dépenses	<u>362 000 € HT</u>
--------------------	---------------------

ARTICLE 4 – De valider la participation de l'Office de l'eau de la Guadeloupe.

ARTICLE 5 – D'autoriser le Président à solliciter le financement du FEDER.

ARTICLE 6 – D'autoriser le Président à lancer les études pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable à Baie-Mahault en vue d'aboutir à terme à un document unique portant schéma directeur d'eau potable sur le territoire communautaire

ARTICLE 7 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 8 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 05 novembre 2014

Le Président



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 18 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 20 NOV. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 20 NOV. 2014

